



# BULLETIN D'INFORMATIONS

*de l'Union Départementale des syndicats*

## Force Ouvrière de la Corrèze

N°62 – septembre 2023

**Rédaction-Administration :**

UD-FO 21 rue Jean Fieyre-  
19102 Brive Cedex

**Directrice de Publication :**

Elisabeth IMBERTECHE

E-mail : [udfo19@force-ouvriere.fr](mailto:udfo19@force-ouvriere.fr)



**SALAIRES, SMIC,  
RETRAITE, POINT D'INDICE,  
MINIMA SOCIAUX...**



### SOMMAIRE

**Page 2 :** Edito. Déclaration de la CE de l'Union Départementale

**Page 3 :** Déclaration de la CE confédérale. Communiqués confédéraux

**Page 4 :** Manifestation du 23 septembre : Tract intersyndical départemental

**Pages 5 et 6 :** Une priorité : la défense des acquis du CNR

**Page 7 et 8 :** Actualité des syndicats, élections

**Page 9 :** Formation syndicale - Permanences

**Page 10 :** Tract intersyndical départemental (grève des AESH)



*L'augmentation  
des salaires,  
c'est maintenant !*

**Pour la défense de nos libertés individuelles et collectives :  
STOP aux violences policières et à la répression syndicale !**

**Samedi 23 septembre à 10h30 à TULLE**

**Rassemblement Place Martial Brigouleix**

**(appel en page 4)**

## Edito

Les 100 jours d'apaisement voulus par macron se terminaient par des émeutes qui étaient une réponse au recours systématique à la violence d'Etat via l'instrumentation de la police ainsi qu'à une situation sociale explosive. Depuis, l'escalade répressive se poursuit avec la criminalisation de l'action revendicative de militants syndicalistes alors qu'ils se mobilisaient pour le retrait de la réforme des retraites Borne-Macron.

En France, le versement de dividendes bat un nouveau record (+13%) et les profits des grandes entreprises ne cessent de croître. Pourtant, l'Etat continue de prôner l'austérité alors que la situation des services publics est désastreuse comme l'attestent la fermeture de nombreux services d'urgences et de maternités durant l'été.

L'augmentation des salaires obtenus par la mobilisation dans certains secteurs ne suffit plus à compenser l'inflation qui se poursuit (+5% depuis janvier) et l'explosion des prix qui en découle (+10% sur l'électricité au 1<sup>er</sup> août, + 12,7% sur l'alimentation en 1 an, hausse des carburants depuis juillet...) et ce n'est pas l'augmentation de 1,5% accordée aux fonctionnaires cet été qui va leur permettre d'y faire face.

Cette rentrée est marquée par la poursuite de la destruction des droits des travailleurs avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage qui diminue la durée d'indemnisation. C'est aussi celle de l'application de la contre-réforme des retraites qui entérine la suppression des régimes spéciaux notamment à la RATP ou encore à EDF. Nous devons donc continuer à combattre par tous les moyens, cette réforme injuste, injustifiée, illégitime et brutale. Cette rentrée est aussi marquée par la communication du nouveau ministre de l'Education Nationale qui masque, le manque criant de moyens pour l'école, derrière un débat qui réglemente la longueur des robes.

Nous devons nous féliciter de notre non-participation au CNR de Macron puisque Force Ouvrière n'a pas sa place dans une « instance » qui n'a pour buts que de museler les organisations syndicales et détricoter nos acquis du CNR de 1945.

En cette rentrée, il faut donc poursuivre les discussions dans les entreprises et les services afin d'établir les revendications et construire le rapport de force nécessaire pour faire reculer le gouvernement et reconquérir nos droits.

Bonne rentrée à tous !

Elisabeth IMBERTECHE

## Déclaration de la CE de l'UD FO 19

Les 100 jours d'apaisement voulus par le président Macron ne se passent pas comme il l'avait prévu.

Après des mois de lutte pacifique par la grève et les manifestations, des casseroles organisées pour chaque déplacement, le gouvernement est resté sourd aux revendications des salariés et de la jeunesse pour l'abandon de la réforme des retraites et du SNU, il a même utilisé le passage en force, alors il récolte aujourd'hui la monnaie de son mépris.

La mort de Nahel, tué par un policier, a provoqué la révolte des jeunes et des quartiers populaires qui sont les premiers à subir la violence des réformes des gouvernements successifs depuis plus de 20 ans : casse et suppression des services publics dans les quartiers, fermetures de classe et d'écoles, de places en crèche, de lits d'hôpitaux, travail « gratuit » pour les allocataires du RSA... puisque depuis la révolte de 2005, rien n'a changé pour eux, tout a empiré.

L'UD FO de la Corrèze apporte son soutien à la famille endeuillée du jeune Nahel et s'associe à sa douleur et dénonce les conditions de travail dégradées des policiers.

Elle dénonce ensuite ce drame qui est l'expression violente d'une situation sociale et d'une dérive autoritaire qui ne cessent de s'aggraver depuis plusieurs années et dont Macron et son gouvernement portent l'entière responsabilité. Notre Confédération a d'ailleurs dénoncé plusieurs fois le recours systématique à la violence d'Etat et l'instrumentalisation de la police en contradiction avec les missions initiales qui lui sont dévolues.

C'est la politique de l'austérité et du « jusqu'aboutisme » qui sont seules responsables et qui poussent aux extrémités. Pourtant, de l'argent, il y en a : 413 milliards sur 5 ans de budget de guerre et 143 milliards de bénéfices pour les grands groupes du CAC 40. Comment ne pas faire le lien entre cette politique conjuguée d'aggravation des inégalités, de mépris et de violence d'Etat et la mort de Nahel, jeune apprenti de 17 ans, déclenchant la fureur d'une partie de la jeunesse de nos villes ?

L'UD Cgt-Force Ouvrière de la Corrèze condamne le mépris permanent affiché par le président de la République, qui ose reporter sa propre responsabilité sur celle des parents, et revendique :

- ◆ L'abrogation de l'article 413-1 et des lois liberticides
- ◆ L'abrogation de la réforme des retraites et du SNU qui conditionne la jeunesse à la militarisation
- ◆ L'augmentation immédiate des salaires et des minima sociaux au moins au niveau de l'inflation
- ◆ L'arrêt des politiques d'austérité dans les services publics
- ◆ Un investissement massif dans tous les services publics
- ◆ Le maintien de la paix partout dans le monde

Adoptée à l'unanimité le 7 juillet 2023

# Déclaration de la CE confédérale du 20 Juillet

La Commission exécutive réunie ce jour réaffirme que FO ne tourne pas la page de la réforme des retraites et continuera à la combattre par tous les moyens. Pour FO, cette réforme injuste, injustifiée et illégitime doit être retirée : pas d'allongement de l'âge légal de départ, pas d'allongement de la durée de cotisation, maintien de tous les régimes ! C'est ce que nous avons réaffirmé le 12 juillet lors de la réunion multilatérale à Matignon.

L'évolution des salaires ne suffit pas à compenser l'inflation. La Commission exécutive dénonce la hausse dérisoire du point d'indice de la Fonction publique, concédée par le gouvernement, limitée à 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet pour une inflation estimée à plus de 5% en 2023. Elle revendique une hausse à minima à hauteur de l'inflation comme certains secteurs l'ont obtenu, appelle à relancer les négociations dans la Fonction publique, les branches et les entreprises, activer les clauses de revoyure pour obtenir de véritables augmentations de salaires et rappelle sa revendication d'une hausse significative du SMIC et le retour à l'échelle mobile des salaires. La Commission exécutive rappelle également sa revendication d'une hausse des pensions et des minima sociaux.

La Commission exécutive dénonce l'augmentation des prix de l'électricité et son impact sur le pouvoir d'achat des salariés. Le nouvel épisode de canicule que nous connaissons vient nous rappeler l'ampleur et la rapidité du changement climatique qui est en cours. Alors que l'électricité apparaît comme l'énergie qui doit être au cœur de la stratégie de décarbonation et de la transition climatique, le renchérissement de son prix pour les citoyens est une injustice et un non-sens économique, social et environnemental.

La Commission exécutive rappelle qu'outre les prix de l'énergie, les prix de l'alimentation et d'un grand nombre de biens et de services continuent d'entretenir l'inflation et de réduire le pouvoir d'achat.

Pour la Commission exécutive, il faut redonner la place qui est la sienne à la négociation collective et prendre les choses « par le bon bout », c'est-à-dire les questions d'emploi tout au long de la vie, les parcours professionnels, les reconversions, l'emploi des seniors et les retraites progressives.

Dans le cadre de son cahier revendicatif, FO abordera le cycle de négociations qui doit s'ouvrir à la rentrée avec exigence et détermination, qu'il s'agisse de l'agenda social autonome ou des négociations qui s'ouvriront dans le cadre du L1 du Code du travail. FO se positionnera pour faire regagner du terrain au paritarisme, producteur de droits effectifs pour les salariés, et fortement affaibli par les réformes récentes. FO se prononce pour de nouvelles négociations qui ne soient pas dans un cadrage imposé par l'exécutif et qui permettent d'améliorer les droits et garanties conventionnelles des salariés.

A ce titre, FO revendique l'abrogation de loi sur l'assurance chômage qui réduit les droits et l'indemnisation des demandeurs d'emploi et le retour à une véritable gestion et gouvernance paritaire de l'assurance chômage. FO se mobilisera contre tout recul social.

La Commission exécutive s'inquiète des dérives autoritaires de l'Etat, dénoncées notamment par la confédération syndicale internationale dans son rapport du 30 juin 2023 au sujet en particulier du mouvement des retraites. La Commission exécutive rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

Enfin, la Commission exécutive met en garde contre les politiques d'austérité alors que les signaux envoyés par le gouvernement se multiplient sur la réduction des dépenses, alors même que les services publics sont dans une situation désastreuse. Dès la rentrée, FO reste mobilisée pour faire aboutir ses revendications.

## Communiqués confédéraux

### Séisme au Maroc : FO exprime sa solidarité !

Force Ouvrière a pris connaissance du séisme qui a secoué le Maroc dans la nuit du 8 septembre 2023 et qui a provoqué plusieurs milliers de morts et de blessés.

Force Ouvrière adresse un message de condoléances aux familles endeuillées et exprime toute sa solidarité envers le peuple marocain, ainsi qu'aux centrales syndicales marocaines, l'UMT, l'UGTM et la CDT, face à cette tragédie.

Force Ouvrière salue la mobilisation des travailleurs marocains engagés dans la recherche et le sauvetage des personnes encore sous les décombres, et dans les services de santé sans cesse sur le pont pour soigner les milliers de blessés. FO salue également le déploiement du mécanisme de protection civile de l'Union Européenne et l'assistance apportée à la protection civile du Maroc, par de nombreux pays, y compris la France.

Au-delà des vies perdues et brisées, ce sont des villes et des villages détruits qu'il faudra reconstruire. Force Ouvrière salue l'assistance humanitaire déjà déployée, notamment dans le cadre de la Francophonie. FO invite les autorités françaises à poursuivre leurs efforts et garantir un suivi de l'assistance apportée au Maroc au sein du Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale (CNDSI).

En solidarité

### COMMUNIQUE de l'Union Confédérale des retraités

L'UCR FO a pris connaissance de la circulaire de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) datée du 25 juillet et diffusée le 1<sup>er</sup> août qui supprime le « bénéfice » du chèque vacances pour les fonctionnaires retraités à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Selon la DGAFP, cette mesure qui s'inscrit dans le cadre des coupes budgétaires exigées pour chaque ministère par M Macron et Mme Borne, va toucher près de 20.000 personnes retraitées chaque année remettant ainsi en cause la possibilité pour ces dernières de pouvoir partir en vacances.

Cette mesure s'inscrit dans une politique qui voit le pouvoir d'achat des retraités diminuer depuis des années.

Ainsi, depuis 2017, depuis l'arrivée à la présidence d'Emmanuel Macron qui s'est fait élire en promettant « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé », **ce dernier a baissé de 7,6 % et leur a fait perdre plus de 2 mois de pension** (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % de retraités qui ont subi la hausse de la CSG).

Aussi, l'UCR FO exige la suppression de la circulaire du 25 juillet et le rétablissement du chèque vacances pour les retraités.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la campagne (1) engagée par le groupe des 9 ( UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIR-Solidaires, FGR FP, LSR et UNRPA Ensemble & Solidaires) exigeant 10% d'augmentation immédiate en 2023 des retraites et pensions.

Notons que cette campagne a recueilli depuis le 12 juillet plus de 25.000 signatures sur Change.org (<https://chng.it/DWNh5nnd88>).



## ***Pour la défense de nos libertés individuelles et collectives : STOP aux violences policières et à la répression syndicale !***

Avec Macron et son gouvernement, la répression policière s'accroît sur les syndicalistes, les militants et la jeunesse. La Police est instrumentalisée comme dernier rempart avec, en échange, quelques contreparties sur leurs exigences mettant notamment à mal l'indépendance de la Justice.

C'est dans ce contexte de forte pression sécuritaire que, le 27 juin 2023, le jeune Nahel était tué à bout portant par un policier, a mis à nouveau la lumière sur les violences policières. Il était la 15<sup>ème</sup> victime pour « refus d'obtempérer » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Un petit rappel :

- Depuis 2015, au nom de la lutte contre le terrorisme, les violences policières s'exercent contre ceux qui se mobilisent.
- Les jeunes pour le climat au moment de la COP21 en 2015,
- Les syndicalistes contre la loi travail en 2016,
- Les Gilets jaunes en 2018,
- En 2020, à plusieurs reprises nous nous sommes mobilisés à Brive contre la loi « séparatisme » et « Sécurité globale » avec son fameux article visant à interdire de filmer les policiers. Nous nous demandons comment justice pourrait être rendue dans le drame de Nanterre si un tel article était en vigueur,
- Et tous ceux qui ont manifesté contre les réformes de retraites en 2019/20 et 2023. A cela s'ajoute la répression syndicale : militants assignés à domicile, licenciements, convocations au tribunal. En Corrèze, des manifestants et surtout des jeunes sont concernés suite aux mobilisations contre la réforme des retraites du printemps, ou à d'anciennes mobilisations, avec des convocations au commissariat, au tribunal et même des condamnations !

### **Pas de conquêtes sociales sans liberté syndicales !**

Nous ne sommes pas dupes : ces atteintes à nos libertés individuelles et collectives ont pour but d'essayer d'empêcher la résistance à l'ensemble des plans antisociaux du gouvernement et du patronat.

La violence d'État et la répression sont la marque d'un pouvoir qui se détache de plus en plus de toute volonté réelle de répondre aux urgences sociales, de négocier, d'accepter la moindre revendication des organisations syndicales. Revendications légitimes mais qui s'opposent aux politiques de privatisation, de « réductions des déficits publics », de précarisation, dans lesquelles le gouvernement veut nous entraîner à marche forcée !

La violence d'État, ce sont aussi les interdictions de manifester, la recrudescence des entraves et de la répression antisyndicale que nous subissons.

### **Ces libertés sont une nécessité pour notre action syndicale et revendicative.**

Nous estimons qu'assurer la sécurité, c'est d'abord répondre à l'urgence sociale, aux exigences des salariés et aux besoins de la population : augmentation des salaires, pensions, et minimas sociaux, interdiction des licenciements, défense de l'hôpital et de tous les services publics, investissement massif pour la jeunesse, abandon complet des réformes des retraites et de l'assurance chômage.

**Comme dans toute la France nous vous appelons à marcher contre les violences policières, contre la répression syndicale et pour la justice sociale.**

**Tous ensemble !**

**Samedi 23 septembre à 11h00 à TULLE**

**Rassemblement Place BRIGOULEIX, suivi d'une manifestation**

# Une priorité : la défense des acquis du vrai CNR

## Les allègements de cotisations sociales en constante hausse menacent les comptes de la Sécurité sociale

Le dernier rapport de l'URSSAF Caisse Nationale fait état d'un montant total des allègements de cotisations sociales employeurs de 73,6 milliards d'euros pour l'année 2022, en hausse de 13,1% par rapport à 2021. Ces exonérations de cotisations patronales, sans contrepartie, pèsent lourdement sur les comptes de la Sécurité sociale. Entre 2012 et 2022, leur montant a été multiplié par 2,7 dans le secteur privé, passant de 25,5 à 72,7 milliards d'euros.

Au cours des trente dernières années, tous les gouvernements ont multiplié ces mesures, avec une accélération récente, notamment avec la transformation en 2019 du CICE en allègements pérennes de cotisations. Cette mesure qui coûte environ 20 milliards d'euros par an, a été actée alors même que de nombreuses études ont mis en avant un effet nul ou au mieux très limité sur l'emploi au regard des moyens consacrés.

En outre, les exonérations de cotisations sur les plus bas salaires conduisent les entreprises à privilégier des emplois peu qualifiés au détriment d'emplois mieux rémunérés. Cela les incite également à limiter les augmentations de salaires afin d'optimiser les exonérations perçues. Entre 1980 et 2022, le taux effectif de cotisation au SMIC est passé de 45 % à moins de 10 %.

Les mesures d'exonérations de cotisations sociales ne cessant de s'empiler, la cotisation représente désormais à peine plus de 50% du financement de notre modèle social. Ces politiques d'exonérations, engagées depuis 1993, fragilisent doublement le financement de la protection sociale. Elles participent d'une part au remplacement de la cotisation par l'impôt et à l'étatisation du financement de la Sécurité sociale. D'autre part, il est devenu possible de déroger au principe de la compensation totale qui prévalait depuis 1994.

Dans un tel contexte, FO revendique le rétablissement des règles de gestion de la Sécurité sociale, pilier de la République sociale, garante de la couverture de chacun contre les risques de toute nature, à travers un système complet d'assurance sociale financé par les cotisations et administré par les représentants des bénéficiaires.

Paris, le 29 août 2023

## Montant net social : d'un coup de baguette magique, le gouvernement restreint une nouvelle fois les droits des allocataires

Cela devait être, la « mesure sociale » du gouvernement visant à lutter contre le non-recours aux droits, ce ne sera en réalité qu'une énième attaque contre les allocataires.

La mise en œuvre depuis le 1er juillet 2023 du montant net social affiché sur les bulletins de paye, première pierre du projet de versement à la source des prestations, aura pour principale conséquence de baisser, voire de supprimer dans certains cas, les allocations des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité.

Cela s'explique par la méthode de calcul du « montant net social » servant désormais de base unique aux versements du RSA et de la prime d'activité (et à terme des autres prestations). Pour rappel, avant la mise en place du « montant net social », seuls les revenus soumis à l'impôt sur le revenu, les revenus de remplacement, les APL et les pensions alimentaires étaient utilisés par les CAF pour calculer le droit au RSA et à la prime d'activité. Désormais, le montant net social prend un certain nombre d'éléments supplémentaires, pourtant non soumis à l'impôt sur le revenu, tel que la part salariale au financement des tickets restaurant, l'ensemble des cotisations à la protection sociale complémentaire (hors « frais de santé »), la participation des

employeurs aux chèques-vacances et au financement des services à la personne (y compris la part exemptée socialement), etc.

Résultat : le montant net social vient d'un coup de baguette magique faire gonfler de 100€ la base de ressources prises en compte pour calculer le droit des allocataires salariés, ce qui a pour conséquence directe de diminuer leurs prestations, voire dans certains cas de supprimer leurs droits. Après la réforme du calcul des APL, c'est donc aux allocataires bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité de faire les frais d'un nouveau calcul qui n'a d'autre but que de faire des économies sur le dos des plus précaires.

FO dénonce cette nouvelle modalité de calcul qui abaisse les droits sous prétexte de simplification. S'il est urgent de lutter contre le non-recours, cela ne doit pas se faire au détriment des allocataires. Pour lutter contre le non-recours, FO revendique des moyens dans les organismes institutionnels, à la Sécurité sociale ou dans les collectivités territoriales, pour aider et accompagner les assurés et les allocataires, pour remettre du lien social et humain avec des accueils physiques remplacés aujourd'hui par le tout dématérialisé.

Paris, le 31 août 2023

**FO**

**27 MAI**  
**1943-2023**

**CNR**

**CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE**

**80 ANS**  
*pour la justice sociale!*

<b>NOS ACQUIS</b>	<b>NOS DROITS</b>	<b>NOS LIBERTÉS</b>
<i>Sécurité sociale, retraite, réduction du temps de travail, Statut de la Fonction publique, indemnités de chômage</i>	<i>droit au travail et au repos, droit syndical et droit de grève, droit de vote des femmes, droit à l'éducation et à la culture pour tous</i>	<i>liberté syndicale, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion et de manifestation, démocratie</i>

**Le vrai et l'unique CNR a établi les bases d'une grande partie de nos acquis sociaux pour "permettre à chacun la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine".**

*Aujourd'hui, plus que jamais, défendons-les!*

**Frédéric SOUILLOT**  
**Secrétaire général**  
☎ 01.40.52.86.01

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Objet : Conseil national de la Refondation**

Monsieur le Président de la République,

Nous vous remercions de l'invitation que vous avez bien voulu nous adresser à la prochaine réunion du CNR du 7 septembre prochain.

Conformément au courrier que nous vous avons adressé l'an passé, Force ouvrière ne participera pas à ce rendez-vous.

FO considère toujours qu'elle n'a pas sa place dans une instance qui, en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, conduit à diluer la parole des organisations syndicales et affaiblit le rôle des acteurs sociaux. Pour FO, il n'y a qu'un seul CNR, issu de la résistance à la fin de la seconde guerre mondiale.

Ne pas participer au CNR ne signifie pas pour FO refuser de dialoguer. Toutefois, nous aurions souhaité que « la nouvelle méthode partenariale pour bâtir des consensus » vous conduise à renoncer à une réforme des retraites injuste et brutale, rejetée par une immense majorité de la population et la totalité des organisations syndicales.

FO agit et continuera d'agir dans le cadre des instances existantes, y compris au niveau territorial, animée par un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

FO souhaite ici redire son opposition à la réforme de l'indemnisation chômage que vous avez engagée, qui introduit la contracyclicité et réduit fortement les droits des allocataires et réaffirme son attachement à une assurance chômage dont la gouvernance reste paritaire.

FO continue à revendiquer une véritable augmentation des salaires, la révision des ordonnances travail, la nécessité de créer des emplois de qualité, entre autres par la réindustrialisation du pays, une transition climatique soucieuse des préoccupations sociales, le maintien et le développement des services publics, une véritable politique pour le grand âge, pour défendre et faire progresser les droits des travailleurs et la justice sociale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération et de notre profond attachement aux valeurs de la République.

**Frédéric SOUILLOT**  
**Secrétaire général**

# Calendrier des stages CFMS en Corrèze

## 10 au 12 octobre : Connaître ses droits

- Avoir effectué les stages "Découverte FO"
- Réservé en priorité aux Représentants du Personnel,
- Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale

## 13 au 17 novembre : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale

### Stage découverte de FO et moyens du syndicat du 13 au 17 novembre :

Cette formation est incontournable, véritable porte d'entrée dans le syndicalisme Force Ouvrière.

Tu y découvriras l'histoire du mouvement ouvrier, de notre organisation, mais aussi les principes qui guident l'action des militants Force Ouvrière.

Ce stage te permettra de comprendre le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Il te donnera aussi les clés pour comprendre le fonctionnement de nos structures et des Instances Représentatives du Personnel et ainsi savoir les mobiliser au mieux pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Cette formation est également celle qui te permettra d'accéder à toutes les formations que tu trouveras dans ce catalogue.

#### Programme

- Rapport des forces dans l'entreprise
- Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du travail syndical
- L'actualité sociale, économique et syndicale

Les imprimés, les modèles de courrier, et toutes infos utiles sur les stages sont disponibles auprès du secrétariat de l'UD : [ud-fo19@wanadoo.fr](mailto:ud-fo19@wanadoo.fr)

## Agenda

### Prochaines assemblées générales de syndicats :

Le 29 septembre : Assemblée générale du syndicat FO-COM

Le 19 octobre : Assemblée générale du syndicat FO-DGFIP

Vous pouvez suivre les actualités de l'Union Départementale FO sur internet :

<https://19.force-ouvriere.org/>

Et sur facebook :

<https://www.facebook.com/uddo19/about/>

Ainsi que plusieurs syndicats :

**FO territoriaux Corrèze ; FO ville ccas et agglomération de Brive, FO DGFIP 19.....**

## Horaires d'ouverture et permanences

### Ouverture de l'UD FO

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

De 14 h à 17 H

Jeudi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H

ou sur rendez-vous

tel : 05 55 24 00 54

### Permanences juridiques :

Le mercredi de 14 à 17 heures

### permanences des UL :

**Ussel : Avenue Pasteur**

contact : 06 86 41 82 51

**Egletons :** contact : 06 08 71 78 59

**Tulle : 2 rue de la Bride**

Contact : 05 55 24 00 54

### Salariés des TPE , de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des services,...

### Ces permanences

### vous sont ouvertes !

Venez nous rencontrer pour connaître vos droits, votre convention collective...

### Un renseignement, ça peut servir !



## **AESH : sous le vernis, encore et toujours de la précarité**

### **Des mesures en trompe l'œil : nouvelle grille indiciaire, indemnité de fonctions, CDI après trois ans de CDD**

Cette nouvelle année scolaire n'augure aucune amélioration significative pour les AESH que l'on maintient dans la pauvreté sans tenir compte de la technicité du métier.

L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas leur valeur professionnelle, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la précarité.

Du côté de la rémunération, le pied de grille des salaires est si bas que les augmentations automatiques et successives du SMIC rendront le salaire de base très vite obsolète entraînant un effet de tassement sur les 10 premières années de la « carrière ».

Les temps incomplets imposés et l'existence de contrats de travail de moins de 24 heures hebdomadaires maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans des conditions de vie indignes, souvent sous le seuil de pauvreté.

### **Pas de remise en question des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)**

Quant aux conséquences de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail, elles sont toujours autant catastrophiques : emploi du temps éclaté et trop souvent modifié, affectations changeantes, remplacement au pied levé, augmentation du nombre d'élèves à accompagner avec des situations de handicap très variées et parfois complexes...

### **2 métiers en 1 : AED + AESH = ARE (Accompagnant à la Réussite Éducative)**

S'ajoute à cela depuis la rentrée, l'inquiétude de voir le métier des AESH fusionner avec celui des AED en un nouveau métier : celui des ARE. Cette fusion souhaitée par le ministère est justifiée pour soi-disant offrir un temps plein aux AESH. C'est surtout un moyen de rendre ces deux catégories d'agents beaucoup plus polyvalentes et multi-tâches. À terme, ce projet menace implicitement la spécificité des missions exercées par ces deux catégories de personnels, missions qui sont pourtant indispensables pour le bon fonctionnement de l'Institution.

### **C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Educ'action, FNEC FP-FO, FSU, SNALC, SUD Education de la Corrèze appellent à une journée de mobilisation et de grève le mardi 3 octobre 2023 afin d'exiger :**

- ↳ La création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- ↳ L'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière ;
- ↳ La garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures ;
- ↳ L'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- ↳ L'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE.

Les organisations syndicales appellent à une large participation à cette mobilisation pour stopper ce projet de fusion et revendiquer des augmentations de salaires et des recrutements de personnels à hauteur des besoins.

Elles appellent les personnels à discuter de la poursuite. De même, l'intersyndicale se réunira à l'issue du 3 octobre afin, elle aussi, de discuter de la suite du mouvement et de ses modalités.

**Ensemble, toutes et tous mobilisé·es le 3 octobre 2023 pour la défense de nos métiers !**

**Rassemblement à 14h30 devant la DSDEN à Tulle  
(parvis de la tour administrative)**